



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Philippe GUYARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Etude préalable FISAC dans le cadre de la mise en service des lignes de tramway -
Cofinancement**

Le tramway se présente comme un élément moteur de l'évolution urbaine et des mutations commerciales. Son impact sur les activités riveraines du tracé est certain à la fois pendant les travaux et après sa mise en service.

Le Grand Dijon, maître d'ouvrage du projet, est soucieux de limiter le plus possible les désagréments dûs aux travaux et de mettre en place les dispositifs nécessaires pour accompagner les activités économiques situées dans le corridor du tracé du tramway.

Fort de ses compétences en la matière et de ses relations avec les Associations de Commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon a accepté de travailler étroitement aux côtés de l'agglomération, et d'élaborer ainsi ensemble un programme partenarial d'accompagnement des commerçants riverains puis de le mettre en oeuvre.

Cette collaboration fera l'objet d'une charte d'objectifs spécifiques intégrée à la convention cadre de partenariat en cours de rédaction entre les deux institutions, et dont l'objet est d'établir nos actions respectives et communes en matière de développement économique sur le territoire du Grand Dijon.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises commerciales et artisanales riveraines des futures lignes du tramway, il a été décidé de procéder au plus vite au montage d'un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces) afin de bénéficier d'une prise en charge des dépenses de fonctionnement à hauteur de 50 % (actions d'animation, de communication, d'études, etc ...) et des dépenses d'investissement à hauteur de 30 % (aménagement urbains, accessibilité, signalétique, etc ...).

Toutefois, cette opération collective, pour être recevable, doit être précédée d'une étude préalable qui devra être confiée à un bureau d'études indépendant retenu au terme d'une consultation.

Cette étude préalable estimée à 35 K€, peut bénéficier d'un accompagnement financier du FISAC à hauteur de 50 %. Il est proposé que le solde, soit pris en charge comme suit :

FISAC	50 %	17.500 €
CCI Dijon	12,5 %	4.375 €
Grand Dijon	37,5 %	13.125 €
Total	100 %	35.000 €

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de dire** que le Grand Dijon va financer une étude préalable au montage du dossier FISAC estimée à 35.000 €, étude confiée par le Grand Dijon à un bureau d'études dans le cadre d'une consultation
- **de solliciter** le financement du FISAC à hauteur de 50 % au titre de cette étude ;
- **de demander** à la CCI Dijon, de prendre en charge une partie des dépenses afférentes à cette étude, et ce à hauteur de 12,5 % de la dépense réalisée ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 10 septembre 2009
Publié le 18 SEP. 2009
Déposé en Préfecture le ...

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 SEP. 2009



Pour extrait conforme,
Le Président

